



Erreur de versement de salaire ?

Par **soso**, le **10/04/2008 à 16:33**

bonjour j'ai eu un souci avec une boutique de prêt à porter je m'adresse vers vous pour avoir une réponse exacte à mon problème. voilà j'étais à la recherche d'un travail j'ai eu un entretien avec la responsable de magasin qui a retenu ma candidature j'ai signé le contrat et du coup j'ai changé d'avis je l'ai appelée en leur disant que je n'étais plus intéressée par le poste j'ai envoyé une lettre de démission suite au contrat que j'ai signé et le mois écoulé je reçois par erreur de leur part un bulletin de paie inclus le salaire qui a été versé dans mon compte. aujourd'hui on me réclame le salaire qui a été versé sans réponse de ma part on me menace d'envoyer mon dossier au huissier. suis-je dans l'obligation de leur rembourser ou c'est une faute de leur part j'en dois rien ? merci de me répondre urgent

Par **Jurigaby**, le **10/04/2008 à 16:44**

Bonjour. Mais vous avez fait un préavis durant lequel vous avez travaillé ?

Par **soso**, le **10/04/2008 à 17:29**

non je n'avais pas commencé à travailler, j'ai signé le contrat le jour même de mon entretien et je devais commencer à travailler le lendemain. donc je n'ai pas fait de préavis. merci

Par **Jurigaby**, le **10/04/2008 à 17:47**

Bonjour.rnrnDans ce cas là, rende l'argent, c'est quand même normal.

Par **soso**, le **11/04/2008 à 01:20**

bonjourrnrnoui tout a fait j y ai penser ,mais legalement je voudrais savoir si l entreprise etait tort .rnrnrncordialement

Par **Jurigaby**, le **11/04/2008 à 08:02**

Bonjour.rnrnOui, c'est un erreur mais légalement vous devez le rendre:rnrnArt 1376 c.civ. :
"Celui qui reçoit par erreur ou sciemment cernqui ne lui est pas dû s'oblige à le restituer à celui de qui il l'a indûmentrnreçu".

Par **soso**, le **11/04/2008 à 11:26**

bonjourrnrnje vous remercie pour vos reponses.rnrnrncordialement